

4ème Open Cup Flotte Collective Dériveur

Laser Vago - Rs Féva - Open (ex Open Bic)



Circuit Féva France



Viry Chatillon

6 et 7 avril 2019



www.viryvoile.fr



AVIS DE COURSE

3^{ème} Open Cup Flotte Collective Dériveurs

Grade 4

Régates en Flotte Collective

6 - 7 avril 2019

Club Nautique de Viry Chatillon

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.)*
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisée en annexe <<Prescriptions>> si nécessaire.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1.1. La régata est une régata de flotte collective en double et solitaire où les **Lasers Vago**, **RS Feva** et **Open (ex Open Bic)** sont fournis par l'organisation.
- 2.2. **L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits** par rapport au nombre de bateaux mis à disposition. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera retenu avec mise en place d'une liste d'attente.
- 2.3. Sont admis pour les **Rs Féva** et **Open (ex Open Bic)** les coureurs âgés de 8 ans jusqu'à 15 ans inclus.
L'âge de référence est celui au 31 décembre de l'année civile en cours (année de l'épreuve).
- 2.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de l'inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention **compétition** valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - ou leur licence ClubFFVoile mention **adhésion** ou **pratique** accompagnée d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

2.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 5 millions d'Euros.
- un certificat médical de non contradiction à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

3.1. Les droits requis sont les suivants (prêt du bateau et repas des coureurs):

Classe	Montant	Date limite d'inscription	
Laser Vago - RS féva	90 euros par équipage	30 mars 2019 *	Mise à disposition des Bateaux et Repas Coureur Compris
	120 euros par équipage	31 au 6 avril 2019 *	
Open (ex Open Bic)	45 euros par coureur	30 avril 2019 *	
	60 euros par coureur	31/03 au 6 avril 2019 *	

* L'organisateur pourra clôturer les inscriptions dès que le quota des coureurs sera atteint. L'information sera publiée sur la page Open Cup du Site du Club www.viryvoile.fr

3.2. Une caution de 150 € sera demandée par l'organisateur pour la mise à disposition des bateaux pour la compétition.

3.3. La Régate pourra se dérouler en groupes ou en poules en fonction du nombre d'inscrits

4. PROGRAMME

Samedi 6 avril 2019	9h à 12h	Confirmation des Inscriptions et préparation des bateaux. Constitution des poules/groupes si nécessaire
	13h	Briefing - Tirage au sort des Bateaux
	13h30	Mise à disposition du Comité de Course
	19h	Accueil des Participants au Club House - Pot d'accueil
	19h45	Repas Coureur au Club House
Dimanche 7 avril 2019	9h	Briefing et Tirage au sort des Bateaux
	9h30	Suite des Qualifications et Finales Rond Or et Argent
	Après les courses	Classements - Remise des Prix

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale au Club House du CNV.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit.

7. SYSTEME DE PENALITE

Un arbitrage semi directe sur l'eau pourra être mis en place et détaillé dans les Instructions de Course.

La règle 44.1 sera modifiée.

8. CLASSEMENT

8.1. 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2. (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Lors de la phase finale, le classement d'un bateau sera le total de toutes les courses.

9. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. PRIX

Chaque participant recevra un souvenir.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergements

Emplacements sur site du club pour tentes et camping-cars. Il est également possible d'apporter son lit de camp et de dormir dans les installations du club.

Hôtel Ibis Budget: 08.92.68.31.96 Hôtel Kyriad 01.69.45.88.50

Comfort Hôtel du Lac : 01.69.05.93.00 Hôtel Campanile (sur RN7) :01.57.32.38.96

☎: [01.69.25.81.71](tel:01.69.25.81.71) 💻: viryvoile@free.fr Site Internet : www.viryvoile.fr

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : **CNV, plan d'eau de Viry Chatillon, 7 rue du Général de Gaulle - 91170 Viry Chatillon .**

Plan d'Accès

Vous Venez de PARIS

En venant de Paris, prendre l'autoroute A6 direction Lyon, sortie Viry Chatillon (usine f1 Renault). Prendre direction Viry Centre.

Passer devant le Leclerc (souterrain).

Tout droit jusqu'à la gare de Viry et au feu tournez à droite.

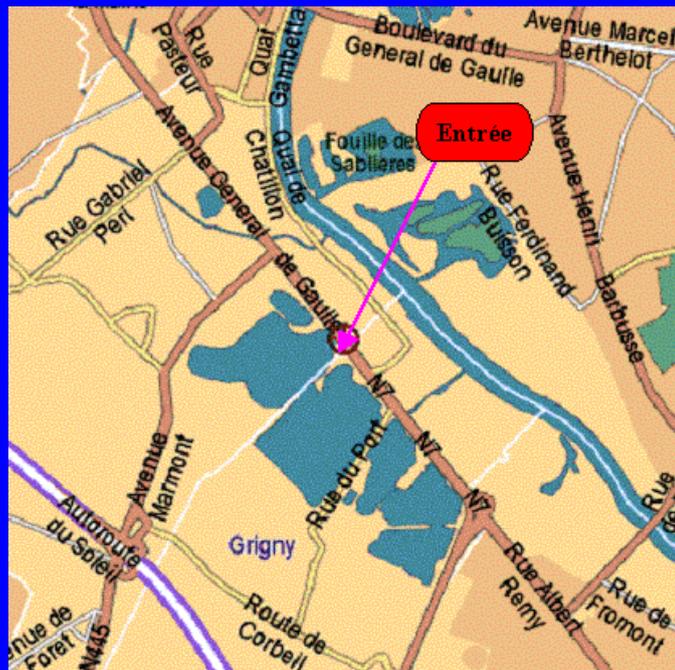
Vous trouverez l'entrée du Club Nautique sur la nationale 7.

Vous Venez de PROVINCE

En venant de Province, prendre l'Autoroute A6 en direction de Paris.

Sortie Grigny / Viry, prendre direction Viry Chatillon Nationale 7.

Remonter la nationale 7 vers Paris, passer devant le plan d'eau, aller jusqu'au prochain feu et faire demi tour.



Annexe Prescriptions

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp